



Groupe Y
Nexia

GREFFE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 FEVRIER 2021

**Maison Familiale Rurale
d'éducation et d'orientation de PUY SEC**
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

42, route du Château
SAINT MARTIN-de-FRAIGNEAU (Vendée)

www.groupey.fr

Maison Familiale Rurale
d'éducation et d'orientation de PUY SEC
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
42, route du Château
SAINT MARTIN-de-FRAIGNEAU (Vendée)

Exercice clos le 30 juin 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale du 12 février 2021

Maison Familiale Rurale
d'éducation et d'orientation de
PUY SEC

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale de Puy Sec,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 6 décembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association la **Maison Familiale Rurale d'éducation et d'orientation de PUY SEC** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y BOISSEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou - Charentes - Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique ATIH.

SAS au capital de 138 540 €
Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA: FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Exercice clos le 30 juin 2020

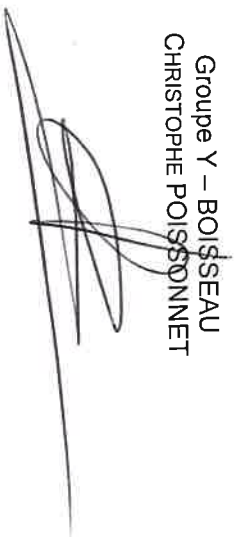
Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir -des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



Maison Familiale Rurale
d'éducation et d'orientation de
PUY SEC

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 30/06/2020

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	7 219,14	6 699,12	520,02	848,23
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 219,14	6 699,12	520,02	848,23
Terrains				
Constructions	1 445 013,25	1 051 349,06	393 664,19	378 618,00
Instal. tech. mat. et outill. pédag.	34 465,89	30 967,41	3 498,48	6 906,18
Autres immobilisations corporelles	243 820,03	200 062,97	43 757,06	60 329,21
Immobilisations corporelles en cours				
Acompte/commande d'immobilisation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 723 299,17	1 282 379,44	440 919,73	445 853,39
Parts sociales et titres				
Autres titres immobilisés	662,23		662,23	662,23
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	662,23		662,23	662,23
ACTIF IMMOBILISE	1 731 180,54	1 289 078,56	442 101,98	447 363,85
Matières premières et autres approv.	5 636,06		5 636,06	2 844,91
Autres				
STOCKS ET EN COURS	5 636,06		5 636,06	2 844,91
Clients	15 826,41	3 714,97	12 111,44	6 917,53
Autres créances	42 886,59		42 886,59	32 894,39
CREANCES	58 713,00	3 714,97	54 998,03	39 811,92
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS				
Banques et Chèques postaux	406 473,51		406 473,51	357 682,08
Caisse	112,30		112,30	669,16
DISPONIBILITES	406 585,81		406 585,81	358 351,24
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 674,03		5 674,03	7 744,21
ACTIF CIRCULANT	476 608,90	3 714,97	472 893,93	408 752,28
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	2 207 789,44	1 292 793,53	914 995,91	856 116,13

LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Libellé	TOTALS 2019/2020	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	339 826,98	218 107,73
Production vendue (services)	33 316,04	57 063,83
Produits activités annexes	373 143,02	275 171,56
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée	473 289,96	547 026,83
Subvention d'exploitation	18 331,43	17 655,93
Reprises sur provisions, transfert de charges	1 289,88	1 101,10
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	866 054,29	840 955,42
Achats de marchandises	53 152,66	54 101,25
Variation de stocks marchandises	-2 791,15	2 415,95
Achats matières premières approvisionnement	20 444,98	19 054,44
Variation de stocks matières premières	114 063,84	146 889,73
Autres achats	8 705,03	12 641,22
Charges externes	407 838,04	378 874,82
Impôts, taxes, versements assimilés	135 228,75	139 392,10
Salaires et traitements	860,64	64 757,53
Charges sociales sur salaires	59 564,05	1 105,01
Autres charges sociales	1 628,79	2 167,08
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	760,58	
Dotations aux provisions sur risques et charges		
Autres charges	799 456,21	821 399,13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	799 456,21	821 399,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 598,08	19 556,29

LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020 du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Libellé	TOTALS 2019/2020	Exercice N-1
Produits financiers, participations		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	565,39	1 387,53
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	565,39	1 387,53
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 418,49	2 015,17
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 418,49	2 015,17
RESULTAT FINANCIER	-853,10	-627,64
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	65 744,98	18 928,65
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 325,31	3 525,79
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18 303,41	18 302,62
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 628,72	21 828,41
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	682,21	394,17
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	682,21	394,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 946,51	21 434,24
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices		49,00
TOTAL DES PRODUITS	886 248,40	864 171,36
TOTAL DES CHARGES	801 556,91	823 857,47
BENEFICE OU PERTE	84 691,49	40 313,89

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 914 995,91 € **Résultat :** 84 691,49 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement ANC 2014-03.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : NEANT

Dettes garanties par des sûretés réelles : NEANT

Autres informations significatives

Le confinement et la fermeture des locaux liés à la covid-19 qui ont eu un impact sur le résultat pour l'association (37K€ de remises sur les pensions notamment)

La réforme du financement de l'apprentissage qui a pour principaux impacts :

- Le financement par les OPCO à compter du 01/01/20
- La baisse des subventions de fonctionnement versées par la Région (-59K€) et la facturation aux OPCO à compter de l'exercice N (137K€)
- L'association ne peut plus collecter le quota apprentissage (-9 K€)

Engagements financiers

Engagements en matière d'I DR : 24 528,46 €

ANNEXE

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Compte tenue des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Etat des dettes : cf tableau joint (annexe n°3)

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :	51 504,69 €
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	: 14,21 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	: 6 649,79 €
- Dettes sociales	: 40 365,99 €
- Dettes fiscales	: 4 474,70 €

Produits constatés d'avance :	1 442,18 €
- Pensions 2020/2021	: 304,80 €
- Subvention manuels scolaires	: 1 137,38 €

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2020

N° Cote	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
201	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement	8 440,14			1 221,00	7 219,14
205	Conces. et droits similaires	8 440,14			1 221,00	7 219,14
	TOTAL I	8 440,14	0,00	0,00	1 221,00	7 219,14
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
211	Terrains	0,00				0,00
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
2131	Constructions (terrains propres)	5 335,72				5 335,72
2135	Installation, aménagements constructions	1 391 095,73	48 581,80			1 439 677,53
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	34 465,89				34 465,89
2181	Instal., armérag const. (terrain d'autrui)	0,00				0,00
2182	Matériel de transport	20 306,50				20 306,50
2183	Matériel de bureau, informatique	57 235,29	746,98			57 982,27
21841	Mobilier d'enseignement	32 368,88				32 368,88
21842	Mobilier d'internat	61 659,22				61 659,22
21843	Mobilier de bureau	22 665,96	500,40			23 166,36
2187	Matériel et outillage internat	39 528,49	4 473,00			44 001,49
2188	Matériel de la propriété	4 590,86			255,55	4 335,31
21831	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	0,00				0,00
237	Acompte/commande d'immobilisation	0,00				0,00
	TOTAL II	1 669 252,54	54 302,18	0,00	255,55	1 723 299,17
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
267	Titres de participation	0,00				0,00
272	Autres titres immobilisés	400,02				400,02
274	Prêts et autres créances	0,00				0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	262,21				262,21
	TOTAL III	662,23	0,00	0,00	0,00	662,23
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 678 354,91	54 302,18	0,00	1 476,55	1 731 180,54

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2020

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Virement de poste à poste	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
201	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	7 591,91	328,21		1 221,00	6 699,12
	TOTAL I	7 591,91	328,21		1 221,00	6 699,12
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
212	Aménagement terrain	0,00				0,00
2131	Constructions (terrains propres)	5 335,72				5 335,72
2135	Installation, aménagements constructions	1 012 477,73	33 535,61			1 046 013,34
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	27 559,71	3 407,70			30 967,41
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					
2182	Matériel de transport	20 306,50				20 306,50
2183	Matériel de bureau, informatique	36 506,66	12 564,62			49 071,28
21841	Mobilier d'enseignement	29 231,40	847,93			30 079,33
21842	Mobilier d'internat	49 218,60	1 715,27			50 933,87
21843	Mobilier de bureau	12 801,62	2 600,84			15 402,46
2187	Matériel et outillage internat	25 370,35	4 563,87			29 934,22
2188	Matériel de la propriété	4 590,86			255,55	4 335,31
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
	TOTAL II	1 223 399,15	59 235,84	0,00	255,55	1 282 379,44
	TOTAL GENERAL (I + II)	1 230 991,06	59 564,05	0,00	1 476,55	1 289 078,56

ETAT DES PROVISIONS AU 30 JUIN 2020

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
151	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS				
297	Immobilisations financières				0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	5 448,35	1 628,79	3 362,17	3 714,97
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				0,00
	TOTAL III	5 448,35	1 628,79	3 362,17	3 714,97
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 448,35	1 628,79	3 362,17	3 714,97

ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
AU 30 JUIN 2020

Créances	A = B + C	B	C	Dettes	A = B + C + D	B	C	D
	Montant	Echéance - d'1 an	Echéance + d'1 an		Montant	Echéance - d'1 an	Echéance - de 5 ans	Echéance + de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE				EMPRUNTS (2)				
Prêt (1)	0,00			- Crédit Agricole	93 303,55	23 652,31	69 651,24	0,00
- FDMFR	0,00			-				
	0,00			-				
	0,00			-				
	0,00			- Dépôts et cautionnement	450,00	450,00		
	0,00			- Intérêts courus	14,21	14,21		
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	TOTAL I	93 767,76	24 116,52	69 651,24	0,00
ACTIF CIRCULANT				AUTRES DETTES				
41 Clients	12111,44	12 111,44		40 Fournisseurs	11 863,05	11 863,05		
.....	0,00			42 Personnel	30 306,04	30 306,04		
44 Etat	15312,79	15 312,79		43 Organismes sociaux	36 261,69	36 261,69		
45 Associés	175,28	175,28		44 Etat	61 014,70	61 014,70		
46 Débiteurs divers	27 398,52	27 398,52		45 Associés	21 113,54	21 113,54		
481 Charges à répartir	0,00			46 Créiteurs divers	10 966,88	10 966,88		
TOTAL II	54 998,03	54 998,03	0,00	TOTAL II	171 525,90	171 525,90	0,00	0,00
486 Charges constatées d'avance	5 674,03	5 674,03		487 Produits constatés d'avance	1 442,18	1 442,18		
TOTAL III	5 674,03	5 674,03	0,00	TOTAL III	1 442,18	1 442,18	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	60 672,06	60 672,06	0,00	TOTAL GENERAL (I+II+III)	266 735,84	197 084,60	69 651,24	0,00

(1)

R E N V U I	Montant
	Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts remboursés en cours d'exercice	0,00

(2)

R E N V U I	Montant
	Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice	24 586,12